

Lyon

Promenade mortelle à Saint-Jean-de-Dieu : 8 ans de prison pour le suiveur

La cour criminelle départementale a reconnu que K - était responsable

de la mort d'une patiente de l'hôpital psychiatrique, il y a deux ans. Responsable, mais pas à 100 % en raison d'une schizophrénie débutante. Le parquet général avait requis 10 ans de réclusion.

« Comment un individu de 2 mètres a-t-il pu agresser ce petit bout de femme de 1,50 m qui ne faisait de mal à personne ? Pourquoi elle ? ». La sœur de Lara ⁽¹⁾, blessée mortellement le jour de son anniversaire, le 1^{er} décembre 2021 dans l'enceinte de l'hôpital Saint-Jean-de-Dieu à Lyon 8^e, porte seule, ce mardi matin, dans la minuscule salle du palais de justice dévolue à la cour criminelle départementale, la douleur de sa famille.

La voix étranglée par l'émotion et le chagrin, elle est venue réclamer justice et « compren-



La victime avait été agressée alors qu'elle se promenait, comme chaque jour, dans le parc de l'hôpital-Saint-Jean-de-Dieu à Lyon. Photo Maxime Jegat

dre l'incompréhensible ».

L'incompréhensible, c'est cette simple promenade sous les grands arbres du parc de l'hôpital qui seront la dernière image que Lara verra de son vivant.

L'incompréhensible, c'est cette agression sans raison en plein après-midi.

« J'ai déconnecté mon cerveau »

« On s'est embrouillé. J'ai déconnecté mon cerveau. Je l'ai prise par les épaules et projetée contre un arbre », a reconnu le jeune Kevin, qui n'avait alors que 18 ans et était hospitalisé lui aussi à l'hôpital Saint-Jean-de-Dieu, après une agression sexuelle, signes de troubles naissants.

« Deux fragilités, deux vulnérabilités », a résumé M^e Thomas Fourrey, son avocat. De quoi Lara est-elle morte ? Affolée par cet homme qui la suivait, la victime a succombé à un arrêt cardiaque dû à un choc émotionnel important. « Sa fragilité cardiaque est le nœud de ce dossier ! Il l'a juste poussée ! C'est un acte gratuit, bête avec des conséquences vertigineuses ! », appuie la défense, pesant chacun de ses mots.

Intérimaire, enfant sans père, K avait-il pleinement conscience de ce qu'il faisait sur cette allée du parc ? Non, estime M^e Fourrey tout comme l'avocat général Vincent Auger, évoquant une schizophrénie émergente.

« La vraie question est celle de l'altération du discernement », pointe ce dernier. Face à trois experts psychiatres en désaccord, il a tranché et requis 10 ans de réclusion criminelle.

Après un court délibéré, la cour criminelle départementale a reconnu que l'accusé était atteint de troubles lors des faits et l'a condamné à 8 ans de prison pour ces « violences sur une personne vulnérable ayant entraîné la mort sans intention de la donner ».

À l'énoncé du verdict, sa mère a eu un malaise. « Cet hôpital a été le périmètre géographique du malheur », avait dit quelques heures plus tôt l'avocat général.

● Annie Demontfaucon

| ⁽¹⁾ Prénom modifié